




La zone humide entre Petit-Leez et Grand-Leez - Code 17

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 178488
	ZCr 5,48 ha	Y : 140718
	ZD 23,41 ha	

La zone humide située entre les villages de Grand-Leez et de Petit-Leez est constituée principalement de deux roselières (à phragmites, *Phragmites australis*) et de quelques peuplements alluviaux.

Les peuplements forestiers sont situés dans les parties nord et sud. D'autres éléments ligneux bordent également les zones humides ouvertes. Au nord du site, une zone ouverte comprend trois plans d'eau artificiels. L'un d'entre eux comporte une végétation dont l'intérêt pourrait être valorisé.

La première roselière, au nord, est fortement marquée par des travaux de drainage, de plantations de peupliers exotiques et est en phase de colonisation par des éléments ligneux. Certaines espèces s'y maintiennent néanmoins telles que le populage des marais (*Caltha palustris*), la reine des près (*Filipendula ulmaria*) et des laïches (*Carex sp.*) encore nombreuses par endroits.

L'Orneau longe cette première roselière marquant la séparation avec une prairie comportant des haies d'aubépines et une zone humide de grand intérêt pour la région. Cette zone plus humide abrite des espèces telles que la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) ainsi que divers joncs (*Juncus sp.*) et laïches (*Carex sp.*).

Cet ensemble nord est séparé de la roselière sud par une prairie dans laquelle pâturent des chevaux.

On sera particulièrement attentif au remblais effectués sur une parcelle agricole, à l'ouest de la zone. Ces remblais sont actuellement le siège d'une invasion, encore limitée, par la renouée du Japon, qu'il faudrait éliminer au plus vite.

Espèces remarquables

Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*)

Laïche des marais (*Carex acutiformis*)

Prêle des marais (*Equisetum palustre*)

Phragmites (*Phragmites australis*)

Valériane officinale (*Valeriana officinalis*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Apium nodiflorum*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Cardamine hirsuta*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex sp.*, *Cirsium palustre*, *Crataegus monogyna*, *Dipsacus fullonum*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Equisetum palustre*, *Galium aparine*, *Heracleum sphondylium*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Iris pseudacorus*, *Lemna minor*, *Lychnis flos-cuculi*, *Phalaris arundinaceae*, *Phragmites australis*, *Populus sp.*, *Potentilla anserina*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Sparganium erectum*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana officinalis*.

Propositions d'actions

- Acquérir le site et mettre sous statut de réserve naturelle ;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Enrayer la progression de *Fallopia sp.* – déjà présente sur les remblais au sud-ouest du site: les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives – Laboratoire d'Ecologie Gembloux Agro-Bio Tech sont disponibles en ligne sur <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>
- Eliminer les éléments ligneux (principalement des peupliers – *Populus sp.*) présents au sein des deux roselières ;
- Recréer des milieux alluviaux forestiers en périphérie des roselières ouvertes ;
- Contrer les opérations de drainage (en bouchant les drains par exemple) et de remblaiement de l'ensemble des zones humides afin de permettre au sol de reprendre un fonctionnement « naturel »;
- Protéger la zone prairiale humide de grand intérêt (par exemple par la MAE 8);
- Aménager la partie nord (zone de pelouse comportant trois plans d'eau) en faveur de la nature (qualité des berges et des abords) et étudier la possibilité de réaliser des aménagements éducatifs afin de sensibiliser la population et les enfants (partenariat avec les écoles) à la biodiversité dans les plans d'eau naturels.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 75 : Aulnaie marécageuse drainée



© Launoy S.

Figure 76 : Roselière drainée et plantée de peupliers (*Populus sp.*)



© Launoy S.

Figure 77 : Prairie humide comprenant des laïches (*Carex sp.*), des joncs (*Juncus sp.*) et de nombreuses plantes des prairies humides